

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER

Arrêté portant mise à jour des servitudes sur la commune de WIERRE-AU-BOIS

Le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L111-1 et s, R133-1 à R133-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016,

Vu le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique sur la Commune de WIERRE-AU-BOIS,

Vu les documents ci-annexés,

Arrête

Article 1

Les données indiquant les Servitudes d'Utilité Publique sur la Commune de WIERRE-AU-BOIS sont mises à jour à la date du présent arrêté, pour une servitude de passage de Gaz GRT.

A cet effet, l'Arrêté Préfectoral susvisé ainsi que les plans annexés ont été visés par moi-même ; avec la mention « Vu pour être annexé au plan de servitude du PLU, le 29 mai 2018 »

Article 2

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- En Mairie de WIERRE-AU-BOIS,
- Au siège de la Communauté de Communes, 41, rue des Potiers à Desvres,
- A la Préfecture du Pas-de-Calais,
- A la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer,
- A la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, à Arras.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de WIERRE-AU-BOIS, et au siège de la Communauté de Communes, 41, rue des Potiers à Desvres, pendant une période d'un mois.

Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du Pas-de-Calais et M. le Directeur de la DDTM.

Fait à Desvres, le 29 mai 2018

Le Président de la CCDS,

Claude PRUDHOMME

